



Programme scolaire de vaccination

LIVRET D'INFORMATION

1

**PRENEZ
CONNAISSANCE**
des informations
contenues dans
ce livret.

2

REMP LISSEZ le formulaire
électronique de consentement
pour le programme scolaire de
vaccination qui vous sera envoyé
par courriel début septembre.

!

REMP LIR le formulaire électronique
de consentement pour le programme
scolaire de vaccination même si vous
NE VOULEZ PAS recevoir aucun
des vaccins.

Si vous n'avez pas d'adresse courriel, veuillez demander à l'école le formulaire de consentement papier.

Also available in English.

EN CAS DE DOUTE, POSEZ DES QUESTIONS.

Si vous avez des questions sur le contenu de ce livret, ou si vous ne comprenez pas quelque chose, communiquez avec le bureau de la Santé publique de votre région. Vous trouverez les coordonnées des bureaux à la fin du livret. Vous pouvez également vous rendre sur le site Web de la Santé publique :

<https://www.nshealth.ca/les-services-en-francais-sante-nouvelle-ecosse>

Pour plus de renseignements sur le calendrier de vaccination de la Nouvelle-Écosse, communiquez avec le bureau de la Santé publique de votre région. Vous pouvez également vous rendre sur la page « Immunisation » du ministère de la Santé et du Mieux-être :

<https://novascotia.ca/dhw/fr/CDPC-publications-fr.asp>

Vous trouverez également de plus amples renseignements sur les sites Web suivants :

Immunisation Canada
Agence de la santé publique du Canada

immunize.ca/fr
phac-aspc.gc.ca

ÉNONCÉ DE CONFIDENTIALITÉ

Santé Nouvelle-Écosse s'engage à protéger la confidentialité de vos renseignements personnels sur la santé conformément à la loi sur les renseignements personnels sur la santé (*Personal Health Information Act*).

Certaines personnes ont besoin d'avoir accès à vos renseignements personnels sur la santé pour vous fournir des soins, c'est-à-dire les médecins, le personnel infirmier, les techniciens, les thérapeutes et d'autres professionnels de la santé. Tous doivent respecter les dispositions de la loi sur les renseignements personnels sur la santé de la Nouvelle-Écosse (*Personal Health Information Act*).

Quand nous recueillons, utilisons ou divulguons vos renseignements personnels sur la santé, nous nous assurons de protéger la confidentialité de ces renseignements conformément à la loi sur les renseignements personnels sur la santé (*Personal Health Information Act*). L'énoncé de confidentialité donne une courte description des pratiques de Santé Nouvelle-Écosse relativement à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels sur la santé.

Programme scolaire de vaccination

LIVRET D'INFORMATION

Chaque année, la Santé publique offre aux élèves quatre vaccins gratuits pour prévenir certaines maladies graves.

Ces vaccins sont les suivants :

- Vaccin contre l'hépatite B
- Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)
- Vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche acellulaire (dcaT)
- Vaccin quadrivalent contre le méningocoque

Ces vaccins sont offerts parce que les maladies qu'ils préviennent peuvent être graves.

Le calendrier de vaccination de la Nouvelle-Écosse recommande que les élèves reçoivent ces vaccins dans le cadre de leur programme scolaire de vaccination.

Le présent livret contient des renseignements sur ces quatre vaccins et les maladies qu'ils préviennent.

Foire aux questions

1. Un mineur suffisamment mûr peut-il consentir à un vaccin ou refuser un vaccin?

En Nouvelle-Écosse, il n'y a pas d'âge de consentement. Les personnes de moins de 19 ans en mesure de comprendre les avantages liés à la vaccination, les réactions possibles aux vaccins ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner peuvent légalement consentir à se faire vacciner ou refuser de se faire vacciner. Avant de se faire vacciner, chaque élève reçoit ces informations et se fait évaluer. S'il comprend les risques et les avantages liés aux vaccins, il peut alors lui-même accepter ou refuser de se faire vacciner.

2. Quand les vaccins seront-ils administrés?

Les vaccins seront administrés lors des deux cliniques de vaccination qui auront lieu dans les écoles à l'automne et au printemps.

Les dates de ces cliniques varieront selon les écoles.

3. Que se passe-t-il si un élève est malade ou absent le jour de la vaccination?

Si un élève est absent, il sera vacciné lors de la prochaine clinique. Des dispositions peuvent également être prises pour qu'il soit vacciné à une autre date. Pour ce faire, veuillez appeler le bureau de la Santé publique de votre région.

4. Un fournisseur de soins de santé (médecin de famille ou infirmière praticienne) peut-il donner les vaccins?

Les médecins ou autres fournisseurs de soins de santé ne peuvent pas offrir tous ces vaccins gratuitement. Le programme scolaire de vaccination permet d'obtenir tous ces vaccins gratuitement au même endroit.

5. Que se passe-t-il si l'élève a peur des aiguilles?

Les infirmières présentes aux cliniques scolaires de vaccination peuvent aider les élèves qui sont inquiets ou qui ont peur. Communiquez avec le bureau de la Santé publique de votre région si l'élève a des problèmes médicaux, s'il a particulièrement peur des aiguilles, ou s'il s'est déjà évanoui ou senti faible pendant une piqûre. Les coordonnées se trouvent au dos de ce livret.

Nous élaborerons un plan pour aider l'élève. Vous trouverez à la page suivante des conseils pour aider l'élève à se préparer aux vaccins. Veuillez ne pas donner à l'élève de médicaments pour réduire son anxiété, sauf s'ils ont été prescrits.

6. Que se passe-t-il si l'élève a déjà reçu certains de ces vaccins?

Il est possible que l'élève ait déjà reçu certains de ces vaccins s'il a vécu dans une autre province ou voyagé dans un autre pays. Sur le formulaire de consentement, indiquez les dates auxquelles les vaccins ont été reçus. L'infirmière donnera seulement les vaccins nécessaires.

7. Est-ce que je recevrai un carnet de vaccination?

Oui, il y aura un carnet de vaccination électronique sur VaxRecordNS. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.nshealth.ca/vaxrecordns.

Il est important de conserver des dossiers de tous les vaccins.

Aider à se préparer à la vaccination

Les gens sont souvent anxieux à l'idée de recevoir des vaccins ou tout autre type d'injection. Voici donc quelques conseils pour faciliter les choses.

➤ **Assurez-vous que l'élève sait à quoi s'attendre.**

Les élèves doivent connaître la date à laquelle la clinique aura lieu et prendre un bon petit déjeuner le jour de la vaccination. Il est préférable qu'ils portent des manches courtes, mais ils peuvent porter leurs vêtements les plus confortables.

➤ **Aidez-les à trouver des façons de se distraire et de ne pas penser aux injections.**

La distraction, c'est-à-dire penser à autre chose, est une bonne façon de se préparer à quelque chose pouvant causer de la douleur. Il peut être utile de dresser une liste de choses à faire pour se distraire pendant qu'ils attendent leur tour, ainsi que pendant et après l'administration du vaccin. Ils peuvent par exemple :

- penser à quelque chose d'agréable qui leur est arrivé dans le passé;
- parler avec un ami;
- écouter de la musique;
- faire de la lecture.

➤ **Ne leur dites jamais qu'ils ne ressentiront aucune douleur.**

Soyez honnête et dites-leur à quoi ils peuvent vraiment s'attendre.

➤ **Aidez-les à rester calmes.**

- Ne faites pas de blagues et ne taquinez pas les élèves; p. ex., ne dites pas qu'il y a une « très grosse » aiguille.
- Ne vous excusez pas parce qu'ils doivent « subir cette intervention ».

Information adaptée de « Clinical Practice Guideline for Pain Management during Childhood Immunizations », ressource élaborée par Help Eliminate Pain in Kids. Si l'élève est particulièrement anxieux et souhaite obtenir plus d'informations pour l'aider, communiquez avec le bureau de la Santé publique de votre région. Vous trouverez les coordonnées des bureaux à la fin du livret.

Pour en savoir plus sur la façon d'aider les élèves qui ont peur des piqûres, veuillez lire le document intitulé « Managing Needle Anxiety: Strategies for Supporting Your Child Through Injections and Bloodwork », qui a été rédigé par les psychologues d'IWK Health et qui se trouve sur la page https://youtu.be/VW_xPM2QhgE.

des quatre vaccins gratuits offerts à l'école

1. Vaccin contre l'hépatite B

Qu'est-ce que l'hépatite B?

L'hépatite B est un virus qui s'attaque au foie. Ce virus est contracté par contact avec le sang ou un autre fluide corporel d'une personne infectée. L'hépatite B peut causer des dommages irréversibles au foie et mettre la vie en danger. Il s'agit de la cause principale du cancer du foie.

L'hépatite B peut être prévenue par la vaccination.

Qu'est-ce que le vaccin contre l'hépatite B?

Le vaccin contre l'hépatite B est administré en deux doses sur une période de six mois, la première en automne et la seconde au printemps. Pour être entièrement protégé, les deux doses sont nécessaires.

Ce vaccin entraîne-t-il des effets secondaires?

Le vaccin contre l'hépatite B entraîne peu d'effets secondaires. Les effets secondaires les plus courants sont une douleur, une rougeur ou une enflure à l'endroit de la piqûre. Une légère fièvre peut également survenir.

ATTENTION

Le vaccin contre l'hépatite B ne devrait PAS être administré si l'élève :

- a déjà eu une réaction allergique grave à une dose du vaccin contre l'hépatite B;
- a déjà été vacciné contre l'hépatite B (si l'élève est né à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse, vérifiez son carnet de vaccination pour voir s'il a déjà reçu le vaccin contre l'hépatite B);
- a déjà reçu le vaccin Twinrix (si l'élève a déjà reçu le vaccin Twinrix avant de faire un voyage, veuillez indiquer les dates dans la section 2 du formulaire de consentement. L'infirmière déterminera s'il a besoin d'une autre dose du vaccin contre l'hépatite B).

Consultez un fournisseur de soins de santé AVANT que l'élève reçoive ce vaccin s'il :

- a une maladie ou prend un médicament pouvant avoir un effet sur son système immunitaire;
- est atteint de thrombocytopénie ou d'autres troubles de saignement.

Les personnes étant enceintes doivent consulter leur médecin avant de recevoir ce vaccin.



2. Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH 9)

Qu'est-ce que le VPH?

Il existe de nombreux types de VPH. Certains sont inoffensifs. Il est impossible de guérir le VPH, mais la vaccination protège contre les types d'infections au VPH les plus répandues qui affectent les parties génitales et qui peuvent causer le cancer du col de l'utérus, les verrues génitales et d'autres types de cancer comme le cancer du pénis, de l'anus, de la gorge et du cou.

Le virus du papillome humain (VPH) est une infection très courante qui est transmise sexuellement et qui peut toucher tout le monde. Presque tout le monde contractera une infection au VPH à un moment donné de sa vie. Souvent, le système immunitaire se débarrasse du virus spontanément, et l'infection passe inaperçue.

Qu'est-ce que le vaccin anti-VPH?

Le vaccin contre le VPH 9 est administré en deux doses sur une période de six mois, la première en automne et la seconde au printemps. Pour être entièrement protégé, les deux doses sont nécessaires. Le vaccin contre le VPH 9 sert à prévenir les infections causées par les types les plus courants du virus. Le vaccin ne peut pas transmettre le VPH.

Pourquoi ce vaccin est-il offert maintenant?

Le calendrier de vaccination de la Nouvelle-Écosse recommande l'administration de ce vaccin dans le cadre du programme scolaire de vaccination. Les élèves seront ainsi protégés avant d'être potentiellement exposés au VPH.

Ce vaccin entraîne-t-il des effets secondaires?

Le vaccin contre le VPH 9 entraîne peu d'effets secondaires. Les effets secondaires les plus courants sont une douleur, une rougeur ou une enflure à l'endroit de la piqûre. Une légère fièvre peut également survenir.

ATTENTION

Les élèves ayant déjà eu une réaction allergique grave à une dose du vaccin anti-VPH 9 ne devraient PAS recevoir une autre dose de ce vaccin.

Consultez un fournisseur de soins de santé AVANT que l'élève reçoive ce vaccin s'il :

- a une maladie ou prend un médicament pouvant avoir un effet sur son système immunitaire;
- est atteint de thrombocytopénie ou d'autres troubles de saignement.

Les personnes étant enceintes doivent consulter leur médecin avant de recevoir ce vaccin.

PROGRAMME PROVINCIAL DE PRÉVENTION DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Le programme provincial de prévention du cancer du col de l'utérus sera informé qu'une personne a été vaccinée contre le VPH. En effet, quand viendra le temps de subir un test de dépistage du cancer du col de l'utérus, le test pourra varier selon qu'elle a été vaccinée ou non. Même si une personne a été vaccinée contre le VPH, elle doit tout de même subir régulièrement un test Pap afin de pouvoir détecter tôt tout symptôme du cancer du col de l'utérus.

3. Vaccin quadrivalent contre le méningocoque

Qu'est-ce que l'infection à méningocoque?

L'infection à méningocoque est causée par une bactérie appelée méningocoque. Les groupes A, C, Y et W 135 sont les quatre souches de la bactérie qui peuvent causer l'infection à méningocoque. De nombreuses personnes sont porteuses de la bactérie, au fond de la gorge ou dans le nez, sans être malades. Parfois, il arrive que cette bactérie outre passe les défenses naturelles du corps et cause des maladies graves, notamment :

- la **méningite**, une infection des membranes du cerveau;
- la **méningococcémie**, une infection généralisée qui affecte le sang et plusieurs organes.

Ces infections peuvent être mortelles. Elles peuvent entraîner des pertes auditives, des lésions aux reins ou des amputations.

Les infections à méningocoque causées par ces quatre souches peuvent être prévenues par la vaccination.

Qu'est-ce que le vaccin quadrivalent contre le méningocoque?

Le vaccin quadrivalent contre le méningocoque vise à prévenir les infections causées par les souches des groupes A, C, Y et W 135 du méningocoque. Il ne protège pas contre les autres souches de méningocoque. Le vaccin est administré en une seule injection.

Ce vaccin entraîne-t-il des effets secondaires?

Beaucoup de personnes n'ont aucun effet secondaire. Elles peuvent cependant avoir une rougeur, une enflure ou de la douleur à l'endroit de la piqûre, ou un mal de tête et de la fatigue.

ATTENTION

Les élèves ayant déjà eu une réaction allergique grave à une dose du vaccin quadrivalent contre le méningocoque ne devraient PAS recevoir une autre dose de ce vaccin.

Consultez un fournisseur de soins de santé AVANT que l'élève reçoive ce vaccin s'il :

- a une maladie ou prend un médicament pouvant avoir un effet sur son système immunitaire;
- est atteint de thrombocytopénie ou d'autres troubles de saignement.

Les personnes étant enceintes doivent consulter leur médecin avant de recevoir ce vaccin.



4. Vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche acellulaire (dcaT)

Qu'est-ce que le tétanos, la diphtérie et la coqueluche?

Tétanos

Il s'agit d'une maladie qui se contracte lorsqu'une coupure ou une blessure est infectée par la bactérie du tétanos. Cette bactérie, que l'on retrouve souvent dans la terre, sécrète un poison qui entraîne des spasmes musculaires.

Le tétanos peut être mortel. Le tétanos peut être prévenu par un vaccin.

Diphtérie

La diphtérie est une infection des voies nasales et de la gorge. Il s'agit d'une maladie très grave pouvant affecter la respiration et causer une infection de la peau, une insuffisance cardiaque ou la paralysie. Environ une personne atteinte de la diphtérie sur dix en meurt.

La diphtérie peut être prévenue par un vaccin.

Coqueluche

La coqueluche est une infection bactérienne qui provoque de graves quintes de toux pouvant affecter la respiration. Elle peut entraîner une pneumonie, des convulsions ou même la mort dans certains cas. La coqueluche dure généralement de 6 à 12 semaines.

La coqueluche peut être prévenue par un vaccin.

Qu'est-ce que le vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche?

Le vaccin dcaT est une combinaison de trois vaccins. Il sert à prévenir le tétanos, la diphtérie et la coqueluche et est administré en une seule injection.

Pourquoi ce vaccin est-il offert maintenant?

Un enfant reçoit quatre ou cinq doses du vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche acellulaire lorsqu'il est bébé et avant de commencer à fréquenter l'école. Ce vaccin dcaT est une dose de rappel.

VACCIN CONTRE LE TÉTANOS, LA DIPHTÉRIE ET LA COQUELUCHE ACELLULAIRE — SUITE À LA PAGE SUIVANTE

Ce vaccin entraîne-t-il des effets secondaires?

La plupart des personnes n'ont aucun effet secondaire. Les effets secondaires les plus communs du vaccin dcaT sont une douleur, une rougeur ou une enflure à l'endroit de la piqûre. Les autres effets secondaires, qui sont moins communs, sont les suivants : léger mal de tête, fièvre, frissons, diarrhée, nausées, douleurs généralisées, pertes d'énergie et articulations endolories ou enflées.

ATTENTION

Les élèves ayant déjà eu une réaction allergique grave à une dose du vaccin dcaT ne devraient PAS recevoir une autre dose de ce vaccin.



Si l'élève a reçu le vaccin contre le tétanos, par exemple après une coupure, une morsure de chien ou des points de suture, veuillez indiquer la date sur le formulaire de consentement.

Consultez un fournisseur de soins de santé AVANT que l'élève reçoive ce vaccin s'il :

- a une maladie ou prend un médicament pouvant avoir un effet sur son système immunitaire;
- est atteint de thrombocytopénie ou d'autres troubles de saignement.

Les personnes étant enceintes doivent consulter leur médecin avant de recevoir ce vaccin.

Que puis-je faire en cas de réaction au vaccin ou de fièvre?

Après la vaccination, l'élève restera en observation pendant au moins 15 minutes, et ce parce qu'il existe une faible possibilité qu'une réaction allergique grave se produise. Ce genre de réaction se produit généralement peu de temps après l'administration d'un vaccin, et l'infirmière qui surveille les élèves pourra intervenir si besoin est.

Si l'élève fait de la fièvre après avoir reçu un vaccin, il se peut qu'il ait besoin d'un traitement à la maison. Assurez-vous d'avoir de l'acétaminophène ou de l'ibuprofène à la maison.

Une fièvre n'est pas forcément mauvaise, mais elle peut être gênante.

Si l'élève a de la fièvre,

- prenez sa température;
- donnez-lui de l'acétaminophène ou de l'ibuprofène si sa température dépasse 38,5 °C (101 °F) en suivant les directives sur l'étiquette du flacon;
- dites-lui de boire PLUS que d'habitude, comme du jus ou de l'eau.

ATTENTION

**Appelez votre fournisseur de soins de santé
ou le 811 si :**

- la fièvre dure plus de 24 heures;
- la fièvre est de 39,5 °C (103 °F) ou plus;
- la fièvre ne baisse pas après avoir pris de l'acétaminophène ou de l'ibuprofène;
- l'élève ne se sent pas bien et a autres symptômes.





Communiquer avec un bureau régional de la Santé publique

Si vous avez des questions sur le contenu de ce livret, ou si vous ne comprenez pas quelque chose, communiquez avec le bureau de la Santé publique de votre région. Vous pouvez également vous rendre sur le site Web de la Santé publique : <https://www.nshealth.ca/les-services-en-francais-sante-nouvelle-ecosse>

Amherst
902-667-3319 ou
1-800-767-3319

Antigonish
902-867-4500
poste 4800

Baddeck
902-295-2178

**Barrington
Passage**
902-742-7141

Berwick
902-542-6310

Bridgewater
902-543-0850

Chester
902-543-0850

Chéticamp
902-224-2410

Dartmouth
902-481-5800 ou
1-800-430-9557

Digby
902-742-7141

Elmsdale
902-883-3500

Glace Bay
902-842-4050

Guysborough
902-533-3502

Inverness
902-258-1920

Liverpool
902-543-0850

Lunenburg
902-543-0850

Meteghan Centre
902-742-7141

Middleton
902-542-6310

Neil's Harbour
902-336-2295

New Glasgow
902-752-5151

New Waterford
902-862-2204

North Sydney
902-794-2009

Port Hawkesbury
902-625-1693

Sheet Harbour
902-885-2470

Shelburne
902-742-7141

Sydney
902-563-2400

Truro
902-893-5820

Wolfville
902-542-6310

Yarmouth
902-742-7141